

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 15

votants : 14

l'An deux mille dix-sept

le 6 Avril à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de la commune de BARJAC

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2017

PRESENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. DIVOL - M. EL ATTAR - Mme ESNEE- Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD - M. VINOLO

Pouvoir de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET

Absents : Nadège ALLOSIO - Nathalie FAUVEAUX - Véronique TRIVEZ

OBJET : Tarifs droit de places : marchés hebdomadaires – Foire aux antiquités - fête à Lavande et l'Olivier

M Jean-Luc PRAUX rappelle les tarifs du marché hebdomadaire inchangés depuis le 01 janvier 2008. Le marché a évolué depuis 09 ans, un 2eme placier a été recruté, le temps et le coût du nettoyage ont très nettement augmenté et cela sans aucune évolution des tarifs.

Il propose donc une augmentation de 0,20 cts par mètre linéaire. Il signale que ces tarifs ont été discutés en commission des foires et marchés en présence des représentants du syndicat des commerçants non sédentaires.

Le tarif du droit de place pour la foire aux antiquités est évalué sur la base des tarifs du marché, en conséquence il propose de le porter de 70 € à 80 € à compter du 01 janvier 2018.

Pour la fête à la lavande et l'olivier, organisée jusqu'à présent par le Comité des fêtes, le tarif proposé est de 5 € par mètre linéaire avec un minimum de 3 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Fixe les tarifs des droits de place ainsi qu'il suit :

- **marchés hebdomadaires** (vendredi matin, et nocturnes Lundi) à compter du 01.05.2017 :
  - 1,70 € par mètre linéaire
  - 1,10 € par mètre linéaire pour les abonnés à l'année (50 marchés)
  - 1,15 € par mètre linéaire pour les abonnés 6 Mois (25 marchés)
  - Branchement électrique 3,50 € par marché
  - Branchement électrique à l'année 35 €
  - Camion d'outillage 35 €
  - l'abonnement trimestriel est supprimé.
- **foire aux antiquités et à la brocante à compter du 01 janvier 2018** :
  - 80 € par emplacement
- **fête de la lavande et de l'olivier** :
  - 5 € par mètre linéaire avec un minimum de 3 mètres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
030-213000292-20170406-22\_7-DE  
Reçu le 10/04/2017